



Arriérés de salaire dus dans une succession après décès des deux

Par **massé**, le **13/04/2008** à **23:03**

Quelle est la base de salaire mensuelle retenue pour régler à l'un des héritiers d'une succession des années de travail sans salaire (de 1964 à 1972) avec avantages en nature, gîte vêtement argent de poche et voiture, et réclamée aux autres héritiers après décès des 2 parents employeurs.